

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt quatre, le dix octobre, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 rue Neuve, sur la convocation qui lui a été adressée le quatre octobre deux mil vingt quatre, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Nicolas SIEGLER, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	62
Nombre de votes	74

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 62

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE - **AUBENCHEUL-AU-BAC** : M. Michel PRETTRE - **AWOINGT** : M. Eddy DHERBECOURT - **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **BANTIGNY** : M. Yves MARECAILLE - **BLECOURT** : M. Jean-Paul BASSELET - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAGNONCLES** : M. Bruno LEFEBVRE - **CAMBRAI** : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Claire BURLET, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Dominique GAILLARD, M. Gérard LAURENT, M. Jean-Pascal LEROUGE, M. Stéphane MAURICE, M. Brahim MOAMMIN, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Sylvain TRANOY, M. Laurent WIART, Mme Virginie WIART - **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN - **CUVILLERS** : M. Jacky LAURENT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH - **ESCAUDOEUVRES** : Mme Agnès BILBAUT, M. Thierry BOUTEMAN - **ESNES** : M. Olivier GOBERT - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT - **FONTAINE-NOTRE-DAME** : M. Bruno IVANEC - **FRESSIES** : Mme Marie-Danièle CHEVALIER - **HAYNECOURT** : M. Bernard HUREZ - **HEM-LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD - **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Bernard MAILLART - **IWUY** : M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - **LES-RUES-DES-VIGNES** : M. Marc LANGLAIS - **MARCOING** : M. Jean-Claude GUINET - **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Jean-Pierre COUVENT, M. Christian DUMONT - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET - **CAMBRAI - NOYELLES SUR ESCAUT** : Mme Valérie VAILLANT - **PROVILLE** : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES - **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Bernard DE NARDA, Mme Maryvone RINGEVAL - **RAMILLES** : M. Olivier DELSAUX - **RIBECOURT-LA-TOUR** : Mme Christelle MARQUES - **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Jean-FICHAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ - **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - **THUN-L'ÈVEQUE** : M. Jacques DENOYELLE - **THUN-SAINT-MARTIN** : Mme Marie-Claude URBAIN - **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Sonia LANCEL - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART - **VILLERS-PLOUICH** : M. Pascal BRUNIAUX - **WAMBAIX** : M. Romain MANESSE.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 11

CAMBRAI : Mme Martine BILBAUT, titulaire qui donne procuration à M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Amélia CAFEDE, titulaire qui donne procuration à M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire, Mme Marie-Anne DELEVALLÉE, titulaire qui donne procuration à M. Laurent WIART, titulaire, Mme Martine DESMOULIN, titulaire qui donne procuration à M. Stéphane MAURICE, titulaire, Mme Sylvie LABADENS, titulaire qui donne procuration à Mme Dominique GAILLARD, titulaire, Mme Sylviane LIENARD, titulaire qui donne procuration à Mme Nathalie DROBINOHA, titulaire, M. Benoit VAILLANT, titulaire qui donne procuration à Mme Maryvone RINGEVAL, titulaire, M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire qui donne procuration à M. Brahim MOAMMIN, titulaire, M. François-Xavier VILLAIN, titulaire qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN, titulaire qui donne procuration à Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, titulaire - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : Mme Martine LABALETTE, titulaire qui donne procuration à M. Jean-Pierre COUVENT, titulaire.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 1

ESTRUN : M. Jean-Luc FASCIAUX, titulaire qui donne suppléance à M. Michael FASCIAUX, suppléant.

Suites :

Nombre de conseillers communautaires absents et non représentés : 19

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR - **CAMBRAI** : Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Aline CHATELAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Nicolas SIMEON, M. Christophe SIMPERE, M. François WIART - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Éric PARENT - **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN - **ESCAUDOEUVRES** : M. José DE SOUSA - **FLESQUIERES** : M. Billy JOURNET - **GONNELIEU** : Mme Karine MORELLE - **GOUZEAUCOURT** : M. Jacques RICHARD - **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **IWUY** : Mme Emilie DUPUIS - **MASNIERES** : Mme Christelle COUTANT - **PAILLENCOURT** : M. Fabrice LEFEBVRE - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI.

Secrétaire de séance : M. Romain MANESSE.

D20241024 : AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Rapporteur : Mme BUISSET-LAVALARD
Vice-présidente

La santé et le bien-être des habitants sont des axes transversaux de notre pacte de territoire « CAC 2030 ». Facteur de solidarité, d'épanouissement et d'enjeux d'attractivité, la Communauté est un partenaire et un soutien aux côtés des acteurs de la santé. Les travaux conduits notamment au titre du Pacte de territoire « CAC 2030 » et les échanges avec l'Agence Régionale de Santé, ont conduit à un accord commun sur le lancement d'un Contrat Local de Santé avec un volet dédié à la Santé Mentale sur le territoire.

Cet engagement s'est matérialisé par la signature d'une charte partenariale préalable à l'élaboration d'un contrat local de santé (CLS) le 12 octobre 2022.

Les objectifs et finalités poursuivis par ce dispositif sont de contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et à la construction de parcours de santé adaptés aux besoins du territoire, en tenant compte des politiques de santé portées par l'ensemble des partenaires.

Au regard des problématiques locales diagnostiquées, les parties se sont engagées à travailler ensemble sur les orientations suivantes :

- décliner localement les 1 000ers jours aux 6 ans de l'enfant.
- améliorer l'accès à la prévention et à la prise en charge des conduites addictives ;
- déployer un Conseil Local de Santé Mentale en lien avec les professionnels de la psychiatrie.

Le périmètre du Contrat Local de Santé, concerne l'ensemble des communes couvertes par la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC), soit 55 communes et un bassin de population de 85 000 habitants.

Les signataires institutionnels du CLS sont l'Agence Régionale de Santé, la Communauté d'Agglomération de Cambrai, la Sous-Préfecture de Cambrai, le Conseil Départemental du Nord, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut, la Mutualité Sociale Agricole Nord Pas-de-Calais, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord, l'Union Régionale des Professionnels de Santé médecins libéraux, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Pays du Cambrésis, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Haut, le Centre Hospitalier de Cambrai et un représentant du conseil territorial de santé du Hainaut.

En plus des partenaires identifiés dans la charte préalable, nous proposons d'élargir aux partenaires suivants : la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Sud Artois, le Président du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Cambrai, le Centre Hospitalier de Le Cateau-Cambrésis le Président du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Le Cateau-Cambrésis, la Clinique Sainte-Marie de Cambrai, la Clinique du Cambrésis, la Protection Judiciaire et de la Jeunesse.

Le contrat fixe sur les 3 axes, les actions à conduire pour apporter des réponses aux problématiques identifiées. Les actions sont priorisées. Des groupes de travail dédiés œuvrent

à leurs mises en place. Des réunions régulières se tiendront pour faire des points et évaluer leur déploiement.

Ce plan d'actions se veut évolutif et dynamique, il sera actualisé tout au long de la vie du contrat.

A l'unanimité, le conseil communautaire a décidé :

- d'approuver le Contrat Local de Santé,
- d'autoriser le Président à signer le Contrat Local de Santé ainsi que tout avenant éventuel et à accomplir toutes formalités nécessaires en résultant.

Fait et délibéré en séance

les jour, mois et an -susdits,

Suivent les signatures.....

Pour extrait conforme

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Nicolas SIEGLER

Romain MANESSE

Publié sur le site internet le 22 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 21 octobre 2024

Reçu en préfecture le 21 octobre 2024

Identifiant de télétransmission : ID : 059-200068500-20241021_D20241024-DE